

**Cadre Fonctionnel**  
**Relatif aux restrictions involontaires**  
**d'accès aux ressources naturelles**

Date : 10 février 2017

CEPF Grant 66096

Fikambanana Bongolava Maitso (FBM)

Structuration et renforcement de l'association Fikambanana Bongolava Maitso pour la gestion efficace de la nouvelle aire protégée de Bongolava

Nouvelle aire protégée de Bongolava , Madagascar

### **Résumé de la subvention**

1. Fikambanana Bongolava Maitso (FBM)
2. Structuration et renforcement de l'association FBM pour la gestion efficace de la Nouvelle Aire Protégée (NAP) du Corridor de Bongolava.
3. Numéro de projet : 66096
4. Montant de la subvention : \$**190981.00**
5. Dates de début et fin de mise en œuvre du projet : 01 mars 2017 au 31 décembre 2019
6. Pays de mise en œuvre et emplacement des activités nécessitant le Cadre Fonctionnel : Madagascar, Corridor du paysage du Nord-Ouest, Zone clé pour la Biodiversité sous la code MDG-105 intitulée NAP de la Forêt Classée de Bongolava (Marosely).
7. Nom, titre et coordonnées du (des) responsable(s) de projet :  
Miandrimanana Cyprien, Botaniste, Conseiller Technique de l'association FBM ;  
[cyprien.miandrimanana@mobot-mg.org](mailto:cyprien.miandrimanana@mobot-mg.org);  
Téléphone : +261 (0) 32 86 320 18.
8. Résumé du projet (éléments de contexte, objectifs, principales composantes et activités – 1 page environ max) :

La NAP de Bongolava d'une superficie environ 60 589 ha a été décrétée par Le Gouvernement Malgache sous le numéro 2015-790 comme étant définitivement nouvelle aire protégée de Madagascar. La Conservation International Madagascar et l'association FBM ont beaucoup travaillé pour obtenir ce statut Aire Protégée du Corridor forestier du Bongolava. En septembre 2016, l'association FBM a eu une lettre de désignation comme étant Gestionnaire de la NAP de Bongolava et a signé un protocole d'accord relatif à la gestion de l'Aire Protégée de Corridor forestier du Bongolava. Toute fois, l'association n'a pas la capacité technique, ni administrative, ni financière de gérer et de conserver une aire protégée. Ainsi, l'objectif principal de notre projet est d'avoir de structure et staff permettant de gérer et de conserver de façon efficace, connue, respectée et appréciée par les parties prenantes locales la NAP de Bongolava. A la fin de notre projet, nous espérons avoir les résultats suivants:

- La structure de gestion de la NAP de Bongolava est mise en place et fonctionnelle et la gestion de l'aire protégée s'améliore effectivement;
- L'équipe de gestion a de meilleures capacités technique, administrative et financière pour conserver le Corridor Forestier Bongolava;
- L'association Fikambanana Bongolava Maitso a établi au moins trois partenariats techniques de long terme, avec des organisations expérimentées, pour l'appuyer dans la gestion de la NAP et renforcer ses capacités;
- L'association FBM a la capacité à rédiger et à élaborer des propositions de financement, et a obtenu au moins deux financements additionnels pour la pérennisation de ses activités;
- L'ensemble des habitants des sept communes rurales entourant la NAP (61 517 habitants) connaît l'existence de la NAP, et est sensibilisé sur l'importance des services fournis par les différents écosystèmes de la NAP et à la préservation de la biodiversité, et une partie des habitants dans chaque commune est engagée pour réduire les activités défavorables à l'environnement;
- Une Dina est mise en place, reconnue et applicable, qui apporte le cadre légal traditionnel pour une bonne gestion des ressources naturelles;
- Le taux d'activités illégales diminue de 50% dans les zones périphériques de la NAP en se basant sur le nombre des infractions enregistrées au niveau de chaque commune avant la mise en place de ce présent projet.

A long terme, ce présent projet va contribuer sur les différents points suivants :

- La biodiversité dans des noyaux durs, couvrant une superficie de 43 516 ha, soit 72% de la superficie totale de la NAP du Corridor Forestier de Bongolava, est bien conservée par la réduction des menaces;
- Les ressources naturelles dans les zones d'utilisation durable (ZUD), couvrant 17 073 ha, soit 28% de la superficie totale de la NAP, sont utilisées équitablement et gérées de façon durable par les communautés locales et que par la suite il y aura le maintien des biens et les services environnementaux ;
- L'association FBM et ses partenaires, notamment la Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts (DREF), sont capables d'assurer efficacement la gestion de la NAP, et d'avoir accès aux ressources financières adéquates pour assurer la gestion.

9. Date de préparation du cadre fonctionnel : 10 février 2017.

#### A. Contexte général du projet

Bien que l'association Fikambanana Bongolava Maitso a accompagné CI Madagascar lors des différentes étapes de processus de transformation de statut du Corridor Bongolava de Forêt classée en Aire Protégée, la structure de l'association et l'équipe technique actuelle ne sont pas vraiment appropriées pour gérer une aire protégée et de conserver ses ressources naturelles. Par contre, l'association a les capacités suivantes :

- Beaucoup des membres ont de diplômes universitaires dans les domaines divers comme la géographie, la gestion, l'économie, la biologie végétale et l'agronomie. Leurs capacités intellectuelles vont permettre facilement dans l'implication effective de ce projet et vont permettre dans la pérennisation de la gestion et conservation de la NAP de Bongolava.

- Les membres connaissent les réalités et les contextes sociaux et culturels de la région. Ceci contribuera facilement dans la compréhension des besoins de la communauté et de comprendre leurs vraies contraintes par rapport à l'antagonisme conservation et développement économique rendant ainsi à l'association une légitimité de la voix sur la conservation et la gestion de la NAP

- Il y a des membres qui travaillent dans des institutions non gouvernementales œuvrant dans la conservation et dans la gestion des aires protégées à Madagascar. Leurs expertises sont plus qu'indispensable pour l'équipe de FBM

- Certains membres ont des expériences de longue durée avec le monde rural comme animateur et vulgarisateur agricole. Ceci dit, ils ont l'habileté des communiqués avec les villageois et les communautés rurales La valorisation de ces connaissances va faciliter l'implémentation du projet

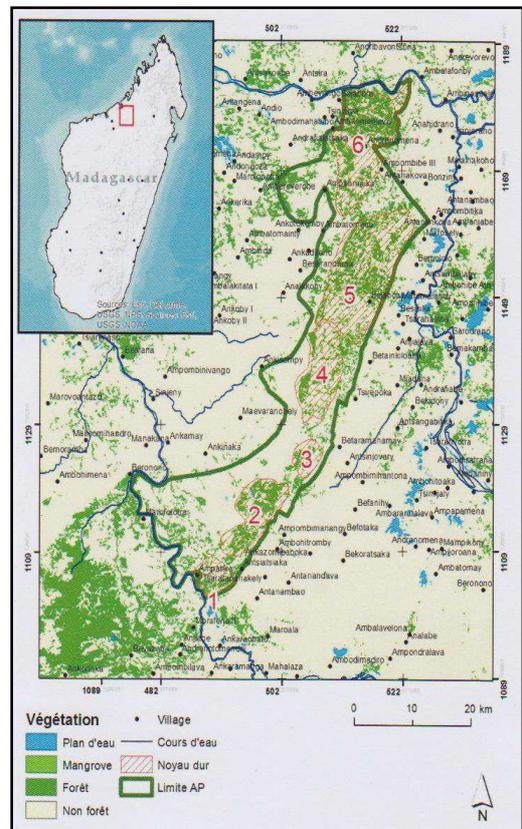
- Il faut rappeler aussi que cette association FBM et ses Club FBM au niveau de 58 Fokontany ont travaillé pendant au moins six ans avec Conservation International lors de processus de l'obtention de la NAP de Bongolava. Ceci donne aux équipes de FBM des connaissances très profondes sur les problèmes et des opportunités d'être impliquer a la conservation de ce site et ces équipes seront mieux placées pour apporter des meilleures solutions à ces problèmes et d'exploiter ces opportunités.

Ce projet va se localiser dans la Nouvelle Aire Protégée, dénommée « Corridor Forestier Bongolava » de catégorie « Paysage Harmonieux Protégées », Catégorie V de l'UICN, Zone clé pour la biodiversité MDG-105 NAP. La NAP se situe dans les 07 communes rurales, à savoir les communes rurales Betaramahamay, Bekoratsaka du District de Mampikony, les communes rurales de Port-Bergé II, Maevaranohely, Tsarahasina, Andranomena I et Tsiningia du District de Port-Bergé, Région SOFIA (Cf., carte ci après). L'Aire Protégée « Corridor Forestier Bongolava » a une superficie de 60,589 ha.

Pendant ce présent projet, nos efforts vont être consacrer sur des activités qui vont aboutir sur les résultats cités ci-après:

- L'association Fikambanana Bongolava Maitso a de nouvelle structure avec des nouvelles équipes possédant de capacité technique, financière et administrative nécessaires dans la gouvernance de l'aire protégée; dans le développement de mécanisme de système de pérennisation financière d'une aire protégée; dans le développement de partenariat technique et financier nationaux et internationaux ;

- L'aire protégée de Corridor Forestier de Bongolava est connue et appréciée par les communautés et les parties prenantes locales en commençant par la vulgarisation de décret 2015-790, marquage a l'aide de peinture et bornage de la limite des différentes zones dans et autour de Bongolava; en faisant de sensibilisation, éducation et sortie nature pour les élèves, les autorités locales, les partenaires techniques et financiers ;



**Carte 1: Localisation de la NAP de Bongolava**

- La mise en place de Dina pour réglementer et gérer durablement les ressources naturelles dans les zones d'utilisation durable ;

- La mise à jour de la liste des personnes affectées par le projet (PAP) de conservation de la NAP de Bongolava suivi de l'élaboration de document permettant de concilier les activités agricoles et économiques de la communauté autour et dans la NAP par rapport à la gestion et à la conservation de la NAP, appelé communément Plan de Gestion Environnementale et de Sauvegarde Sociale (PGESS).

Des études effectuées par Conservation International Madagascar lors de processus de création de la NAP de Bongolava en 2009 ont montré qu'il y a au moins 8 789 ménages, soit 14% de l'ensemble de la population autour et dans la NAP sont affectés par le projet de conservation de la corridor de Bongolava classés en quatre catégories selon leur dépendance directe ou indirecte par rapport aux ressources naturelles: PAP très vulnérables au nombre de 98 ménages (02%), PAP moyennement vulnérables au nombre de 1 112 ménages (12%), PAP faiblement vulnérables au nombre de 6 018 ménages (68%) et PAP à dépendance faible 1 561 ménages (18%). Comme les données ont été collectées en 2009 et elles ne reflètent plus la réalité et le contexte actuel aussi bien en terme de nombres que la catégorisation des personnes affectées par le projet. Ainsi, lors de développement de proposition de projet aux différents bailleurs, nous allons prioriser et tenir compte les activités qui touchent les PAP qui sont très vulnérables suite à la restriction aux ressources naturelles de la NAP.

### **B. Approche participative pour le développement du cadre fonctionnel**

Le développement du cadre fonctionnel a bien été initié par la CI Madagascar lors de processus de création de la NAP de Bongolava. La CI a pu développer un plan de gestion environnemental (PAG) et de sauvegarde sociale (PGESS) en 2009. Pendant ce temps, l'approche était basée sur des entretiens avec des différents groupes de personnes, des autorités locales allant de Chefs de Fokontany jusqu'au Chef de District, de Sojabe et de techniciens œuvrant dans la région. Les informations reçues lors des entretiens ont été complétées par l'analyse des documents disponibles comme le PCD (Plan Communal pour le Développement), les monographies communales.

Depuis le mois de septembre 2016, l'association FBM a commencé à développer l'idée de comment compenser les pertes des personnes victimes de la restriction aux ressources naturelles suite à la conservation de la NAP de Bongolava ? Notre démarche a commencé par :

- la réunion d'information en insistant d'une part sur les explications de contenu du décret 2015-790 portant sur la création définitive de la NAP de Bongolava et d'autre part sur les actions autorisées et interdites selon le zonage établi lors de processus de création. Il faut noter que chaque Fokontany a reçu la copie du décret signé par les membres de gouvernement et une petite affichette contenant la liste des actions autorisées et interdites selon le zonage. La liste des réunions effectuées et un exemple de procès verbal sont données en annexe 1 et quelques photos lors de différentes réunions sont donnés en planche photographique 1.

- après la réunion d'information au niveau de Fokontany, un comité de doléance constitué de 5 personnes (un représentant de Fokontany, un Sojabe, un membre de CBM (Club Bongolava Maitso), un représentant de personnes victimes de la restriction et un volontaire) a été mis en place. Le rôle de ce comité est d'identifier exactement les personnes victimes ou potentiellement victimes de la restriction aux ressources naturelles et d'enregistrer les informations sur la personne en question, les ressources qu'elle dépende et la forme de dépendance et la recommandation ou la proposition si la personne doit inévitablement arrêter ses activités dans la NAP. Par conséquent, chaque Fokontany a reçu un cahier de doléance disponible chez le bureau de Fokontany et un exemple est donné en annexe 2. Il faut noter que le comité organise et sensibilise les membres de Fokontany pendant un mois pour avoir ces informations et quinze jours de plus pour le retardateur et au de-là de 45 jours la doléance n'est plus valable. A l'issue de la collecte des informations, de doléances et des propositions, des analyses ont été faites par l'équipe technique de FBM pour sortir réellement la liste et la catégorisation des personnes affectées négativement et d'une manière non volontaire par la conservation de la NAP de Bongolava. Il faut dire que cette analyse est en cours mais jusqu'ici nous allons tenir compte la liste et la catégorisation données par CI en 2009.

### **C. Critères d'éligibilité pour les personnes affectées**

Dans ce présent document, nous avons pris en considération les critères établis par CI en 2009 pour permettre de classer et de catégoriser une personne selon leur dépendance aux ressources naturelles. Les informations utilisées lors de l'analyse sont les suivantes :

- catégories d'usage et d'exploitation des ressources forestières ;
- classement des usages et des exploitations par priorité dans la vie quotidienne ;
- liste des Fokontany concernés dans chaque commune ;
- fréquence moyenne, exprimée en pourcentage de la population, des individus concernés pour l'ensemble de la commune.

Il faut noter que lors de l'évaluation des PAPs de NAP de Bongolava faite par CI, la considération d'une personne reflète un ménage mais non pas un individu. Ainsi, sur 8 789 ménages recensés en 2008 autour et dans la NAP, 98 ménages sont considérés très vulnérables, 1 112 ménages moyennement vulnérables, 6 018 ménages faiblement vulnérables et 1 561 ménages ont de dépendance faible. Bien sûr, ces chiffres avec leur catégorisation ne sont plus à jour et une grande partie d'activités dans ce présent projet est de mettre à jour à la fois la liste et les catégorisations des personnes victimes de la restriction aux ressources naturelles et de proposer les différentes formes d'activités alternatives ou compensatoires à ces personnes.

#### **D. Mesures d'assistance aux PAP**

Idéalement, les mesures d'assistance aux personnes affectées par un projet doivent être faites d'une manière consensuelle et effective avec les personnes concernées, les autorités locales, les Sojabe et le gestionnaire du projet. Comme l'analyse de cahier de doléance est en cours et que la liste et les catégorisations des PAP sont à refaire, il nous semble nécessaire de donner provisoirement dans ce présent document la liste des activités potentiellement envisageables pour atténuer la perte suite à la restriction aux ressources naturelles. Voici quelques modèles des activités alternatives envisageables au long terme :

- Valorisation des terres arables ;
- Promotion de technique agricole moderne (culture de zéro feu) ;
- Promotion de l'agroforesterie ;
- Approche filière : Agriculture, Elevage et Artisanal ;
- Mise en place du système coopératif communautaire ;
- Mise en place du système d'épargne ;

Dans ce présent projet la culture de maïs dans le noyau dur ne peut pas être tolérée et un projet a été développé avec le Centre de Services Agricoles (CSA) sur la culture de maïs sur *Tanety*. Dans ce projet, au moins 5 ménages par Fokontany les plus touchés par ce problème de défrichement dans le noyau dur pour la culture maïs vont être choisis comme paysans pilotes, soit au nombre 85 ménages (5 ménages x 17 Fokontany). Il faut dire que le projet n'a pas encore reçu de financement mais une négociation est en cours avec la Fondation Aga Khan Sofia. Ce projet est mis en annexe 3.

Aussi, nous projetons de recruter au moins 12 patrouilleurs au total et il serait intéressant de recruter les jeunes ici de ménages figurant dans la catégorie très vulnérable s'ils souhaitent. Aussi, comme nous avons un financement de KMCC (Kew Madagascar Conservation Center) sur la collecte des graines des espèces forestières dans et autour de la NAP, nous allons essayer de prioriser les membres de familles de ménages dans la catégorie très vulnérable d'être bénéficiaire directe de ce projet. Il faut noter que la restriction aux ressources naturelles ne s'applique pas tant que les mesures d'assistance ne seront pas disponibles.

#### **E. Mécanisme de résolution des conflits et mécanisme de doléances**

Des que les informations dans les cahiers des doléances seront analysées et que la liste et les différentes catégories de PAP sont mises à jour, il serait facile d'organiser ou de traiter les conflits et les doléances, soit par catégorie de conflit, soit par groupes de personnes, soit cas par cas selon le contexte. De plus, lors de ce présent projet, de Dina et ses comités sont prévus dans le but de gérer effectivement les conflits et les doléances suites aux restrictions aux ressources naturelles. Ainsi, d'une manière générale, le schéma de résolution des conflits et le mécanisme de doléance est le suivant : le comité de Dina reçoit et enregistre les conflits et les doléances et il essaie de résoudre les problèmes en suivant la Dina.

Si les problèmes persistent, il doit informer le gestionnaire et ce dernier va décider si les problèmes vont être traités encore une fois au niveau local ou vont être transmis au chef de cantonnement ou au tribunal. Dans tous les cas, les plaignant doivent être informés de la décision de comité de Dina et qu'ils peuvent faire de réclamation auprès de gestionnaire de la NAP ou auprès de l'équipe Régionale de Mise en œuvre (rôle tenu par Tany Meva) et

Secrétariat Exécutif du CEPF, dont les coordonnées seront mises à la connaissance du public par affichage au niveau des mairies ou Fokontany. Il faut préciser que ce mécanisme de résolution des conflits et mécanisme de doléances est à élaborer avec les implications de toutes les parties prenantes locales lors de ce présent projet. La FBM va promouvoir aux comités de Dina de la bonne gouvernance en développant et en appliquant un manuel de procédure et FBM va faire de contrôle financier à l'interne des comités de Dina dans le but d'assurer le bon fonctionnement de la structure.

Le Directeur de Subvention du CEPF pour Madagascar et l'Océan Indien sera tenu informé des plaintes ou doléances dans un délai de deux semaines.

Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Dina, la réclamation sera transmise au directeur exécutif du CEPF à l'adresse [cepfexecutive@conservation.org](mailto:cepfexecutive@conservation.org) ou par courrier à:

Critical Ecosystem Partnership Fund, Conservation International,  
Attn: Executive Director,  
2011 Crystal Drive, Suite 500,  
Arlington, VA 22202,  
USA.

Le CEPF répondra dans un délai de 15 jours calendaires après réception et les réclamations seront traitées et intégrées dans le processus de suivi du projet. Les mairies et chefs de Fokoutana seront informés de la possibilité de transmettre les doléances directement au CEPF par la voie indiquée ci-dessus.

#### **F. Plan de mise en œuvre**

La concrétisation de ce présent document va commencer par la ré-identification, ré-localisation et ré-catégorisation des PAP en tenant compte bien attendu d'une part les PAP qui sont venus avant et après la mise en place de la NAP de Bongolava et d'autres part les PAP qui ont des activités dans les noyaux durs ou dans les autres zonages de la NAP. Cette activité va être réalisée conjointement entre le comité de doléance (qui va constitué plus tard le comité de Dina au niveau de commune) de chaque Fokontany et les étudiants de l'Université de Mahajanga et de l'Université de Tamatave. Cette activité va prendre au minimum 5 mois et 7 mois au maximum y compris le temps alloué pour la rédaction de rapport d'analyse.

Après analyse des nouvelles informations par l'équipe technique de FBM, des propositions des activités alternatives ou compensatoires vont être élaborées et seront discutées et validées au niveau de Fokontany avec la participation des parties prenantes locales allant des membres de Fokontany, Sojabe, Chef de Fokontany jusqu'au Maire.

Après modification et consolidation des activités alternatives ou compensatoires validées par les parties prenantes locales, une équipe de mise en œuvre et de suivi des activités alternatives ou compensatoires va être mise en place au niveau de chaque commune. L'équipe va être leader par l'animateur local de FBM supervisée par Le Maire de la commune. Cette activité va continuer jusqu'à l'élaboration d'un nouveau document PGESS plus approprié au contexte actuel et reflète le besoin de l'ensemble de PAP et toutes les communautés vivant autour et dans la NAP de Bongolava.

Pour trouver des meilleurs alternatives aux PAP, il est important de développer de partenariat avec des organisations spécialisées dans le développement rural comme la Fondation Aga Khan, Catholic Relief Services (CRS), USAID a travers de corps de la paix par exemple.

#### **Liste des annexes :**

- Annexe 1 : Liste des réunions effectuées et exemple de procès verbal lors de réunion d'information au niveau des Fokontany
- Annexe 2 : Fiche de collecte de doléance par ménage et par Fokontany
- Annexe 3 : Projet de promotion de culture de maïs sur Tanety
- Planche photographique 1 : Photos lors de réunions d'informations.